



Rapport d'activité 2024 du réseau Fratel

À propos de Fratel

Lancé en 2002 à Paris à l'occasion d'un symposium des régulateurs francophones organisé à l'initiative de l'Autorité française de régulation des télécommunications (devenue l'Arcep en 2005) et en présence de représentants de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), de la Banque mondiale et de la Commission européenne, le réseau francophone de la régulation des télécommunications (Fratel) compte une cinquantaine de membres répartis sur cinq continents.

En 2002, à Paris au siège de l'UNESCO, et en présence de représentants de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), de la Banque mondiale et de la Commission européenne, le Symposium international sur le Développement de la Régulation au sein de l'espace francophone (SYDERF 2002) acte dans sa déclaration finale la création de Fratel, le réseau francophone de la régulation des télécommunications. Le réseau prend officiellement naissance les 27 et 28 octobre 2003 à Bamako, avec la première réunion annuelle du réseau à l'invitation du Comité de Régulation des Télécommunications du Mali (CRT). Le réseau francophone de la régulation des télécommunications (Fratel) compte en une cinquantaine de membres répartis sur cinq continents.

Le réseau s'est fixé comme objectif, d'une part, de créer des liens privilégiés et faciliter les échanges d'information et d'expérience entre les régulateurs ayant la langue française en partage et, d'autre part, de mettre en œuvre des actions de formation sur des thèmes d'intérêt commun.

Organisation de Fratel en 2024

Une charte, adoptée à Bamako en 2003, lors de la première réunion annuelle et mise à jour en 2019 à Bucarest, définit les objectifs du réseau et son mode de fonctionnement. En particulier, un Comité de coordination, composé d'un président et de deux vice-présidents, est renouvelé chaque année. En 2024, il s'agit de M. Marc Sakala, Directeur général de l'ARPCE de la République du Congo assisté de M. Az-El-Arabe Hassibi, Directeur Général de l'ANRT du Royaume du Maroc et

Mme Laure de La Raudière, Présidente de l'Arcep France. En outre, un secrétariat exécutif permanent assuré par l'Arcep France est chargé, notamment, d'assister le comité de coordination dans la mise en œuvre du plan d'action annuel.

Cette année, le réseau a tenu son séminaire à Lomé au Togo les 21 et 22 mai et sa réunion annuelle à Libreville, au Gabon, les 26 et 27 novembre. 2024 fut également marqué par la mise en ligne de l'outil de représentation de la couverture et qualité de service mobiles.

Le comité de coordination 2024, composé de trois dirigeants d'autorités de régulation membres du réseau

Le Président



M. Louis Marc Sakala, Directeur Général de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications électroniques (ARPCE) de la République du Congo

Les Vice-présidents



Mme Laure de La Raudière, Présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) de France



M. Az-El-Arabe Hassibi, Directeur Général de l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT) du Royaume du Maroc.

Le mot du président de Fratel

C'est avec une profonde gratitude que je m'adresse à vous, à travers ces quelques lignes, en qualité de Président de Fratel pour l'exercice 2024, mandat au cours duquel j'ai eu le privilège de mettre en œuvre le plan d'action entériné lors de la 21^e réunion annuelle, tenue les 25 et 26 octobre 2023 à Rabat. Je tiens à rendre un hommage particulier à mon prédécesseur, Monsieur Az El Arabe Hassibi, Directeur général de l'ANRT, dont l'excellence du travail accompli a constitué un socle précieux pour la poursuite de notre mission.

L'année 2024 s'est révélée particulièrement féconde dans le domaine de la régulation des télécommunications, notamment à travers notre exploration approfondie de l'économie de la donnée et des paiements mobiles. Le séminaire que nous avons organisé à Lomé, au Togo, les 21 et 22 mai 2024, a constitué une plateforme d'échanges exceptionnelle, réunissant membres de Fratel, associations de consommateurs et acteurs majeurs de l'écosystème numérique.

Cette rencontre a été marquée par un moment historique : le lancement officiel en ligne de la plateforme Fratel dédiée à la cartographie de la couverture et de la qualité des services mobiles. Cet instrument novateur, fruit d'une synergie remarquable entre nos membres, illustre notre engagement constant en faveur de la transparence et de l'accessibilité de l'information.

Sur le plan international, Fratel a considérablement renforcé son rayonnement en prenant part à des événements majeurs du secteur, notamment le Mobile World Congress de Barcelone et le Colloque Mondial des Régulateurs à Kampala. Ces participations ont permis d'enrichir substantiellement notre vision et de consolider nos partenariats stratégiques, particulièrement avec la GSMA et l'Union Internationale des Télécommunications.

La 22^e réunion annuelle à Libreville nous a offert l'opportunité d'approfondir notre réflexion sur les enjeux et potentialités des évolutions technologiques. Nos délibérations sur l'influence de l'intelligence artificielle dans l'exploitation des réseaux et la fourniture des services de communications électroniques ont jeté les bases d'une analyse prospective sur l'évolution du rôle des régulateurs dans un environnement numérique en perpétuelle mutation.

Pour l'année 2025, j'encourage vivement la nouvelle Présidente, notre chère Laure de La Raudière, à perpétuer cette dynamique d'excellence et cet esprit de collaboration qui caractérisent Fratel. La pérennisation de notre mission fondamentale - articulée autour du partage d'expertise, de la formation, de la coordination et de la coopération technique - demeure décisive pour relever les défis émergents de la régulation des télécommunications.

Je tiens à exprimer ma plus vive reconnaissance à l'ensemble des acteurs qui ont contribué au rayonnement de Fratel en 2024, et tout particulièrement :

Les éminents membres du Comité de Coordination de Fratel : Madame Laure de La Raudière, Présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep France) et Monsieur El Arabe HASSIBI, Directeur Général de l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT du Royaume du Maroc) ;

Monsieur Célestin Kadjidja, Président de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP Gabon) ;

Monsieur Michel Galley, Directeur général de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP Togo) ;

Monsieur Luc TAPPELLA, Directeur de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) ;

Messieurs Antoine Samba et Julien Gilson, pour leur engagement exemplaire au sein du secrétariat exécutif de Fratel ;

L'équipe dévouée de l'ARPCE Congo ;

Poursuivons ensemble notre engagement en faveur d'une régulation harmonieuse et efficiente, au service des consommateurs, des opérateurs et des pouvoirs publics.

Vive la Francophonie !

Vive Fratel !

Louis Marc SAKALA

Président de Fratel 2024

Directeur Général de l'ARPCE Congo

Résumé

L'année 2024 du réseau Fratel a été placée sous les thèmes de l'avenir des réseaux et de la régulation et les enjeux de régulation relatifs aux marchés de la donnée et des services numériques avec :

- un séminaire d'information et d'échange à Lomé, au Togo, les 21 et 22 mai sur « Économie de la donnée, paiement mobile : quels enjeux de régulation technico-économique ? » ;
- une réunion annuelle les 26 et 27 novembre à Libreville, au Gabon sur « Quels modèles d'affaires et quelles stratégies des opérateurs télécom, dans le futur ? ».

Pour préparer ces thèmes, deux questionnaires ont été envoyés en début d'année aux autorités membres de Fratel. Une synthèse de ces contributions a été présentée par le Secrétariat exécutif lors du séminaire et de la réunion annuelle.

En outre, des travaux pour développer un outil sur la couverture et la qualité de service mobiles ont abouti, en 2024, à la mise en ligne de l'outil lors du séminaire de Fratel avec, pour commencer, les données du Sénégal. Les données de plusieurs pays à savoir le Togo, la République du Congo et la République de Guinée devraient également être disponibles d'ici la fin de l'année.

Les cinq parties qui composent le présent rapport d'activité évoquent les principaux travaux en lien avec les thèmes de l'année, les travaux sur la couverture et qualité de service mobiles, la promotion des formations des membres du réseau en particulier le Mastère RegNum organisée par Télécom Paris et le programme iPRIS ainsi que les autres activités du réseau.

1. 21^e séminaire d'échange d'information et d'expérience sur « Économie de la donnée, paiement mobile : quels enjeux de régulation technico-économique ? »

À l'invitation de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) du Togo et de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques (ARPCE) de la République du Congo, présidente de Fratel en 2024, le réseau francophone de la régulation des télécommunications (Fratel) a tenu, à Lomé, son 21^e séminaire, les 21 et 22 mai 2024.

Plus de 140 personnes ont participé en présentiel, au séminaire ; représentant notamment 18 autorités de régulation membres du réseau Fratel, des associations de régulateurs et des acteurs du secteur.

Après l'ouverture du séminaire par Madame la Ministre de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale du Togo, Cina Lawson, trois tables rondes se sont tenues. La première abordait les enjeux que soulève le développement de l'économie de la donnée. La seconde s'est focalisée sur les interventions publiques pour remédier aux potentielles défaillances du marché du stockage et du traitement de la donnée. La troisième a permis aux régulateurs et acteurs du marché de partager leurs expériences sur le paiement mobile.

Une réunion à huis clos entre dirigeants d'autorité (Présidents, Membres du conseil, Directeurs généraux) s'est tenue sur la qualité de service et d'expérience.



Photo 1 : La Ministre Cina Lawson entourée des dirigeants de Fratel présents à Lomé

Le séminaire fut également l'occasion de mettre en ligne officiellement l'outil fratel sur la représentation de la couverture et la qualité de service mobiles avec, dans un premier temps, les données du Sénégal.

Première table ronde sur « Quels enjeux soulève le développement de l'économie de la donnée ? »

La première table ronde, conduite par M. Louis Marc Sakala, Directeur général de l'ARPC (République du Congo), a été introduite par M. David Guitton, Avocat dans le Cabinet Jones Day. Les autres intervenantes étaient Mme Laure de La Raudière, Présidente de l'Arcep (France) et Mme Anne-Françoise Chivot-Gain, Responsable des affaires réglementaires chez Orange Afrique et Moyen-Orient.

Dans son introduction, M. Guitton a d'abord défini l'économie de la donnée qui repose sur la production, le traitement et le transfert des données. Il est ensuite revenu sur l'importance d'avoir un marché numérique mature afin que les entreprises puissent valoriser ces données et que ces dernières puissent être exploitées par d'autres. Pour amorcer ce cercle vertueux de valorisation, de partage des données et promouvoir l'économie de la donnée, il revient aux États de mettre en place des mesures adéquates. Cela passe notamment par la numérisation des données publiques, la mise en place de grands projets structurants comme le déploiement de centres de données et enfin, la fixation de règles relatives à l'accès et à la réutilisation des données, la protection des données à caractère personnel ou encore à l'hébergement des données. Si les textes juridiques doivent être adaptés à la maturité de l'écosystème numérique afin d'accompagner le développement de l'économie de la donnée, il a insisté sur l'importance de politiques de données ouvertes (« open data ») des services publics et l'organisation de la gouvernance de cette nouvelle économie.

Mme de La Raudière a, de son côté, présenté la stratégie européenne relative aux données et rôle du régulateur dans ce contexte. Elle est d'abord revenue sur la stratégie numérique de la Commission européenne de 2020 qui s'est déclinée à travers une série de stratégies sectorielles et de textes législatifs. Elle a ensuite évoqué plus en détail le fonctionnement des règlements européens d'application directe sur les données (DA) et la gouvernance des données (DGA). Elle a, pour finir, précisé les compétences attribuées à l'Arcep dans ce contexte. La régulation technico-économique sur le marché de la donnée est en effet similaire dans ses concepts à la régulation sur les marchés des communications électroniques (ouverture, interopérabilité, accès, calcul de coût, portabilité), il était cohérent que l'Autorité puisse être désignée pour réguler ce marché.

Enfin, Mme Chivot-Gain a exposé la politique d'Orange Afrique et Moyen-Orient sur le traitement et l'utilisation des données. Les données collectées sur les usages, les souscriptions sont, en premier lieu, analysées en interne pour améliorer les services et le réseau et fluidifier le service client. Néanmoins, tout en respectant les lois sur les données personnelles, Orange a déjà été amené à partager des données anonymisées et agrégées dans le cadre de projets spécifiques avec des Etats ou

des bailleurs de fonds. L'opérateur a, par exemple, mené un projet de fluidification des transports publics et travaillé avec l'UNICEF pour la gestion d'épidémies comme Ebola ou le Covid-19. Si les données sont un carburant pour la conduite d'activités, l'amélioration des offres, l'opérateur plaide pour un cadre normatif qui permet d'envisager en toute confiance des modèles d'affaires plus innovants en complément de son cœur de métier d'opérateur télécom.

Lors de la séance de questions réponses, il a notamment été mentionné la monétisation des données et la potentielle émergence de tels marchés à l'avenir dans les pays de Fratel.

Deuxième table ronde sur « Quelles interventions publiques pour remédier aux potentielles défaillances du marché du stockage et du traitement de la donnée ? »

M. Luc Tapella, Directeur du régulateur luxembourgeois, l'ILR, a modéré cette table ronde. Après l'introduction de Mme Rihab Rabbaj, analyste chez Cullen International, sont intervenus MM. Daniel Anougba, Chef de service partage d'infrastructures et accès à l'ARTCI, le régulateur ivoirien, Achille Hounyo, ingénieur et Superviseur de services et de productivité à Ecobank et Jean-Francis Ahanda, Directeur Général des services Datacenter chez ST Digital.

Dans son propos introductif, Mme Rabbaj, est tout d'abord revenue sur les aspects fondamentaux du stockage et traitement de la donnée et les différentes problématiques et défis liés au marché du « cloud computing » avant d'évoquer la régulation applicable au niveau européenne.

La parole a ensuite été donnée à un utilisateur de marché du cloud, à savoir M. Hounyo d'Ecobank. Il est tout d'abord revenu sur les potentielles défaillances du marché comme le risque de concentration du secteur, le verrouillage technologique et le manque de normalisation ou encore les pannes et interruptions de service. Il a ensuite présenté la stratégie cloud de la banque, passant de serveurs et centres de données privés à des solutions hybrides privés et publics et multi-cloud. Au-delà des aspects sécuritaires, il a surtout insisté sur l'importance de l'harmonisation réglementaire entre pays africains, tant au niveau télécom que bancaire. A sa suite, s'est exprimé M. Ahanda, fournisseur de service cloud 100% africain. Après avoir rappelé le fonctionnement des centres de données et les modèles de cloud, il a présenté des cas d'usage spécifiques dans le secteur télécom. Par exemple, des MVNO peuvent se développer rapidement et être plus indépendants avec un cœur de réseau 100% virtualisé plutôt que sur une infrastructure réseau propriétaire. Au niveau africain, il a insisté sur l'importance de la souveraineté et la sécurité en déployant des centres de données locaux et ainsi héberger les bases de données au niveau national. Pour favoriser la concurrence

d'acteurs locaux par rapport aux grands acteurs internationaux, il a plaidé pour la mise en place d'une régulation sur la neutralité de l'internet, la révision des conditions d'accès aux câbles sous-marins et notamment pouvoir bénéficier des tarifs de gros sans être opérateur télécom, pour une exemption des droits de douane pour l'importation de matériel pour les fournisseurs cloud locaux, la fixation de tarifs préférentiels sur l'énergie, la création de point d'échanges Internet (IXP) neutres et la mise en place d'un cadre légal sur la protection des données personnelles. Il a enfin rappelé les bonnes relations avec le régulateur ivoirien pour lui avoir permis de lancer rapidement ses services en lui attribuant une licence locale adaptée à sa situation. D'ailleurs, pour finir, M. Anougba de l'ARTCI a partagé son expérience. ST Digital était le premier acteur à demander une licence pour exploiter un centre de données dans le pays. A cette occasion, le régulateur a dû se poser la question de savoir si le cadre réglementaire était bien adapté pour encadrer cette activité : le type de licence (licence, autorisation, déclaration en tant que fournisseur de service à valeur ajoutée non-ouvert au public...), l'accès aux tarifs de gros réglementés, le contenu du cahier des charges... Le régulateur a également soulevé des défaillances du marché des centres données (sous-dimensionnement de la connexion internet, mauvaise alimentation électrique, non-redondance, non-définition des plans de reprise d'activités après incident...) à résoudre pour que le marché se développe. Il a notamment évoqué la création de centres de données nationaux pour l'administration ou l'hébergement du cache des fournisseurs de contenus au point d'échange national.

Lors des échanges, des questions sur les aspects tarifaires, de souveraineté et de stockage des données publiques, de type de licence, de portabilité des données ou encore de l'impact environnemental des centres de données ont été posées.

Troisième table ronde sur « Partage d'expériences sur les paiements mobiles »

L'animation de la table ronde a été confiée à M. Amah Vinyo Capo, Directeur des Marchés et Régulation par la Donnée à l'Arcep du Togo. Après des propos introductifs de M. Mawuli Couchoro, Doyen de la faculté d'économie et de gestion de Lomé, ont témoigné, Monsieur Régis Ondo Moro, Directeur des Marchés à ARCEP Gabon, Mme Fatou Dieng Gueye, Adjointe au Directeur des Systèmes et Moyens de Paiement au siège de la BCEAO, M. Achille Tefong Vaumi, Responsable de l'engagement marché dans le Programme Mobile Money Afrique francophone à la GSMA et M. Sefa Husunkpe, Directeur Mobile Money chez Togocom.

En introduction, M. Couchoro a rappelé la situation sur le continent africain en termes de bancarisation et l'importance du mobile money pour l'inclusion financière. Sur base de ses recherches académiques, il a avancé des pistes d'action pour une plus grande adoption du paiement mobile par la population. Il s'agit

notamment, de l'amélioration du système électrique, de la diminution des coûts de transaction, de la facilité d'utilisation des solutions, la confiance dans le système mais aussi de l'interopérabilité des différents systèmes au sein d'un pays ou d'une sous-région. Il a ensuite précisé que le « mobile money », en tant qu'alternative au secteur bancaire traditionnel, permet aux populations d'être moins vulnérables aux chocs (sècheresse, dégradation des sols...) et réduit la pauvreté multidimensionnelle. Enfin, il a rappelé les avantages liés à l'interopérabilité sur la concurrence et l'innovation, l'inclusion financière, et la facilitation des transactions tout en rappelant les défis qui y sont liés : l'harmonisation des normes et réglementations ainsi que la sécurité et des transactions et la protection des données personnelles.

De son côté, M. Ondo Moro a présenté le cadre réglementaire du mobile money au Gabon et au niveau de la zone CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) ainsi que l'évolution des principaux indicateurs de développement du marché. Dans ce secteur, les opérateurs mobiles régionaux sont soumis au cadre réglementaire du régulateur du secteur bancaire en l'occurrence la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) qui assure l'interopérabilité des systèmes de paiement mobile et le régulateur télécom. Ce dernier doit garantir la fiabilité du réseau en veillant notamment au respect des obligations des cahiers de charges des licences des opérateurs de téléphonie mobile pour le bon fonctionnement de l'interopérabilité. Cependant, il a tenu à préciser qu'au Gabon, les questions relatives à l'interopérabilité des systèmes de paiement mobiles étaient toujours en cours de traitement afin de prendre les bonnes mesures. Il a avancé des explications sur les difficultés liées au développement du mobile money et évoqué la multiplicité des régulations au niveau bancaire et télécom, les obligations d'un fonds de monnaie électronique pour réguler l'émission de la monnaie et garantir les dépôts ou encore la nécessité de création des passerelles entre acteurs.

La représentante de la BCEAO a, ensuite, exposé un système de l'interopérabilité qui est en train d'être mis en place par la Banque centrale au sein de la zone des Etats d'Afrique de l'Ouest (8 pays de l'UEMOA). L'objectif est de mettre en place une infrastructure de paiement instantané interopérable, disponible 24h sur 24 et 7 jours sur 7, capable de traiter tous les cas d'usage, quel que soit le type de compte. Par diminution des coûts, l'amélioration de la confiance et l'accessibilité, le marché du paiement mobile pourra se développer au bénéfice de la population de la région et l'inclusion financière. Elle a évoqué les différentes caractéristiques et fonctionnalités de la plateforme d'interopérabilité PI-SPI dont la sécurité pour les transactions (infrastructure PKI-autorité de certification avec la base d'alias centralisé) y compris entre pays de la zone. Pour améliorer la concurrence, chaque client, particulier ou entreprise, pourra choisir son alias unique et anonymisé « adresse de paiement » sans fournir les informations d'identification de son

compte. Ainsi, il ne sera pas captif de son opérateur mobile ou institution financière. De plus, la BCEAO a conçu une application mobile pour harmoniser le parcours client des particuliers et a normalisé une API business pour les entreprises afin d'échanger de façon automatisée et d'améliorer la fluidité des services financiers. En conclusion, Mme Dieng Gueye a suggéré des mesures d'accompagnement pour les autorités de régulation télécom telles que la définition d'indicateurs harmonisés de suivi de la QoS et QoE pour les services internet, l'assurance d'une bonne couverture mobile et internet pour la délivrance des services, faciliter l'accès aux smartphones ou encore rendre plus accessible l'accès à internet par une baisse des tarifs de détail.

Enfin, se sont exprimés les représentants des opérateurs mobiles, M. Tefong Vaumi, pour la GSMA et Husunkpe pour Togocom. M. Tefong a rappelé les publications de l'association des opérateurs mobile sur les statistiques globales mobile money mettant en avant la forte croissance du marché dans le monde mais surtout en Afrique (plus de 10% par an de compte actifs et de montant total des opérations). Sur le continent, c'est l'Afrique de l'Ouest qui tire le marché vers le haut à tel point que pour la GSMA il devient suffisamment mature pour mettre en place l'interopérabilité. Pour que ce soit un succès, il importe d'impliquer les acteurs du secteur. Concrètement, le calendrier devrait être déterminé par la logique commerciale et non pas imposé pour ne pas saper les incitations à l'investissement initial et accroître la complexité et les risques opérationnels. De plus, ce sont les incitations commerciales qui devraient déterminer le choix de l'infrastructure financière (le modèle) pour une concurrence efficace et ne pas conduire à des complexités techniques, commerciales et de gouvernance susceptibles de diminuer l'adoption de ce type d'infrastructure. Enfin, il a rappelé qu'il n'existait pas de solution unique en matière d'interopérabilité. Ce qui fonctionne dans un pays peut ne pas fonctionner dans un autre. Enfin, M. Husunkpe est revenu sur l'expérience togolaise et la dynamique du marché. Outre le covid-19, les efforts des opérateurs par une amélioration de l'offre de services et de la pénétration fixe et mobile mais aussi les initiatives de l'Etat pour promouvoir la numérisation et l'adoption du service (compte épargne ouvrable depuis un téléphone mobile, programme AgriPME en numérisant les aides publiques aux agriculteurs vulnérables, programme Novissi en réponse au Covid-19 pour distribuer de l'argent aux plus vulnérables) et les incitations des régulateurs télécoms et bancaire ont permis l'accélération de l'adoption du service. Cependant, le modèle « dépôts, transferts et retraits » n'est plus suffisant pour maintenir la croissance du marché surtout que les coûts sont élevés. Il est nécessaire de permettre les opérations de paiement marchand et services de troisième génération (crédit, assurance épargne) qui permettront aux fournisseurs d'avoir plus de marge et baisser les coûts sur les services de base. Il a conclu avec les principaux défis du pays pour le marché comme la préférence pour la liquidité des population, l'identification des usagers surtout pour le crédit numérique, l'alphabétisation limitée et faible niveau

d'éducation financière en particulier en milieu rural, la sécurité des usagers ou encore cloisonnement de l'écosystème du au faible niveau d'interopérabilité des services (national et sous régional).

Lors des échanges avec la salle, les cadres réglementaires, le manque de liquidités d'argent dans les points de retrait, la mise en place de l'interopérabilité en Afrique de l'Ouest et dans les autres régions du continent ou encore la réduction des coûts de transaction ont été les principales préoccupations.

2. 22^e réunion annuelle sur « Quels modèles d'affaires et quelles stratégies des opérateurs télécom, dans le futur ? »



À l'invitation de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) du Gabon et de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques (ARPCE) de la République du Congo, présidente de Fratel en 2024, le réseau a tenu, à Libreville sa 22^e réunion annuelle, les 26 et 27 novembre 2024.

Plus de 140 personnes ont participé en présentiel et en ligne, à la réunion annuelle dont les représentants de 15 autorités de régulation membres du réseau Fratel, d'associations de régulateurs (ARTAO, ARTAC), d'instances internationales (UIT, Smart Africa) et d'acteurs du secteur.

La réunion annuelle fut l'occasion de présenter les réponses des autorités au questionnaire sur l'avenir des réseaux et de la régulation, des formations et programmes de renforcement des capacités pour les membres du réseau à travers le mastère Regnum et le programme européen iPRIS et d'échanger sur l'outil de représentation de la couverture et de la qualité de service mobile.

L'adoption du plan d'action 2025 ainsi que l'élection du nouveau comité de coordination ont également été des moments forts de cette réunion annuelle. Il

sera composé pour 2025 de Mme Laure de La Raudière, Présidente de l'Arcep France (présidente), de M. Louis-Marc Sakala Directeur général de l'ARPCE de la République du Congo et de M. Saidou Pona Sankare, Président de l'AMRTP du Mali.

La cérémonie d'ouverture de la réunion annuelle incluait les allocutions de MM. Célestin Kadjidja, Président de l'ARCEP Gabon, Louis Marc Sakala, Directeur général de l'ARPCE de la République du Congo, Président de Fratel 2024, Jean-Jacques Massima, représentant de l'UIT en Afrique centrale et Madagascar et du Général de Brigade Bonjean Rodrigue Mbanza, Ministre de l'économie numérique et des nouvelles technologies de l'information. Un slam de l'artiste Ferel sur le thème de la réunion annuelle est venu clore cette cérémonie d'ouverture.

A la suite de cette ouverture, trois tables rondes se sont tenues. La première était consacrée aux évolutions attendues des modèles d'affaires des opérateurs avec l'intégration des nouvelles technologies, la deuxième abordait les impacts de l'intelligence artificielle (IA) sur l'exploitation des réseaux, la fourniture de services de communications électroniques et les usages. Enfin, les évolutions attendues des régulateurs et les collaborations avec d'autres régulateurs ou agences étaient au cœur des discussions de la troisième table ronde.

Une réunion à huis clos entre dirigeants d'autorité (Présidents, Membres du conseil, Directeurs généraux) s'est tenue sur « Quelle régulation pro investissements et innovations ? ».

En marge de la réunion annuelle, les responsables des autorités de régulation ont pu se rendre sur le site de N'Koltang qui accueille une station télémessure de la fusée Ariane et la station sol de la société Kinéis, spécialisée en connectivité internet des objets satellitaire.

Table ronde 1 – Avec l'intégration des nouvelles technologies, quelles évolutions attendues des modèles d'affaires des opérateurs ?

Sous la présidence de M. Louis Marc Sakala, sont intervenus M. Jean-Jacques Massima, Représentant de l'UIT pour l'Afrique centrale et Madagascar pour l'exposé introductif, Mme Laure de La Raudière, Présidente de l'Arcep France, M. Daddy Bujitu Moukadi, Directeur de la réglementation pour l'Afrique chez Bharti Airtel International et M. Pierre Roy-Contancin, Secrétaire général de Group Vivendi Africa (GVA).

M. Massima a tout d'abord attiré l'attention sur les coûts d'accès aux services téléphoniques et numériques, qui demeurent un défi majeur pour une inclusion numérique élargie et évoqué l'évolution de la régulation et des régulateurs dans l'écosystème numérique. Ses propos ont mis en avant deux axes principaux : la

collecte et la gestion des données, ainsi que l'importance de la régulation et de la co-régulation pour encadrer ces évolutions.

Mme de La Raudière, a ensuite pris la parole pour détailler les avancées technologiques en cours en France, notamment la virtualisation des fonctions réseau et la cloudification, qui s'accompagnent de l'arrivée de nouveaux acteurs. Elle a également dressé un état des lieux des stratégies prudentes des opérateurs face à l'évolution des réseaux, marquée par la montée des grands acteurs du numériques détenteurs des services cloud (« hyperscalers ») opérant à la limite de la régulation. Elle a évoqué l'émergence de nouveaux services pour le grand public et les entreprises, ainsi que la concurrence croissante entre opérateurs télécoms et hyperscalers pour les entreprises. Enfin, elle a rappelé que si la régulation technico-économique traditionnelle était toujours pertinente dans un contexte de virtualisation, de nouvelles questions de régulation se posent. Il importe notamment de veiller aux conditions d'un marché concurrentiel de l'informatique en nuage et de prendre en compte les impacts environnementaux de ces nouveaux réseaux.

MM. Bujitu Moukadi et Roy-Contancin ont ensuite présenté les défis auxquels sont confrontés les opérateurs de télécommunication dans ce nouvel écosystème. La perte de revenus due aux acteurs OTT (Over-The-Top) les changements des usages des consommateurs, l'importance de renforcer l'inclusion numérique grâce à une collaboration active avec les autorités et la nécessité de déployer la fibre optique pour fournir des services de qualité ont notamment été cités.

La séance s'est poursuivie par un dernier tour de table orchestré par le président de la table ronde qui a invité les panélistes à approfondir leurs réflexions sur les défis à venir en matière de régulation, ainsi que sur les bonnes pratiques à promouvoir entre opérateurs, gouvernements, administrations et régulateurs. Une séance de questions-réponses a suivi, permettant à l'auditoire de contribuer aux discussions.

Table ronde 2 – Quels impacts de l'intelligence artificielle (IA) sur l'exploitation des réseaux, la fourniture de services de communications électroniques et les usages ?

Introduite par M. Pierre Moukeli Mbindzoukou, Ancien Recteur de l'Université Numérique du Gabon et Enseignant-Chercheur à l'Institut Africain d'Informatique de Libreville et présidée par M. Célestin Kadjidja, Président de l'ARCEP Gabon, sont intervenus, M. Jean-François Le Bihan, Directeur général d'Ericsson Côte d'Ivoire et responsable réglementaire pour l'Afrique, Bernard Mbandagoye, Directeur Réseaux de Moov-Africa Gabon Télécom et Hissène Amond Ntollo, Directeur des Systèmes d'Informations et du Numérique.

Lors de son propos introductif, M. Moukeli Mbindzoukou a commencé par définir l'IA, en délimiter le périmètre et présenter une analyse approfondie de son évolution avant d'expliquer les facteurs ayant contribué à son essor (ex. déploiement de fibre optique, montée en puissance des sciences des données (Big Data) ou encore la popularisation des réseaux sociaux). Il a également décrit l'impact de l'IA sur l'exploitation des réseaux, soulignant l'augmentation du trafic et l'évolution nécessaire des capacités, ainsi que ses implications sur la fourniture de services de communication.

Ensuite, la parole a été donnée à un représentant d'un équipementier, en l'occurrence, M. Jean-François Le Bihan d'Ericsson. Ce dernier a présenté les multiples applications de l'IA dans la gestion et l'optimisation des réseaux, en insistant sur son rôle dans la maintenance préventive. Cette technologie permet en effet de surveiller les infrastructures en temps réel, d'anticiper les pannes et de réduire les risques de dysfonctionnement, garantissant ainsi une continuité et une qualité accrue des services pour les utilisateurs. Il a également détaillé l'utilisation de l'IA dans les interactions commerciales. Son déploiement dans les services clients, où elle améliore l'efficacité et la personnalisation grâce à des assistants virtuels et des outils d'analyse des comportements des utilisateurs. Dans les programmes de fidélité, l'IA permet de concevoir des offres adaptées aux besoins spécifiques des clients, renforçant ainsi leur engagement. Par ailleurs, son rôle dans la détection et la gestion des fraudes a été particulièrement mis en avant, l'IA étant capable d'identifier rapidement les anomalies et de prévenir les abus grâce à des algorithmes avancés. La collecte et l'analyse massive des données, indispensables au fonctionnement des systèmes d'IA, posent des défis majeurs en matière de protection des données personnelles et de respect de la vie privée. Il a souligné que la transparence dans le traitement des données et le respect des cadres réglementaires sont essentiels pour maintenir la confiance des utilisateurs.

De son côté, M. Bernard Mbandagoye a présenté les différentes utilisations de l'IA au sein de Moov Gabon Telecom. Il a, en particulier, évoqué la numérisation des infrastructures radio pour l'amélioration de la couverture, ainsi que l'automatisation des applications de traitement des données, permettant une optimisation de leur usage. L'IA est également utilisée pour la supervision des réseaux, la personnalisation des services afin d'améliorer l'expérience client, le ciblage intelligent des consommateurs et l'assistance virtuelle.

La session s'est poursuivie avec l'intervention de M. Hissène Amond Ntollo, représentant l'ARCEP Gabon. Après une présentation du cadre réglementaire en vigueur et des initiatives en matière de coopération internationale, Il a mis en lumière la création, en 2024, d'un Comité National sur l'IA, destiné à encadrer les politiques et stratégies de gouvernance de l'IA et des données. Sa présentation a également porté sur les enjeux et défis de la régulation, notamment en ce qui

concerne l'équilibre entre innovation technologique et protection des droits fondamentaux.

La table ronde s'est clôturée par une session de questions-réponses, qui a permis aux participants d'échanger sur plusieurs thématiques clés. Parmi les points soulevés, figuraient les problématiques liées à la propriété et à l'appartenance des données et la nécessité de garantir la crédibilité des données utilisées par l'IA, particulièrement lorsqu'elles influencent des décisions sensibles au niveau gouvernemental.

TABLE RONDE 3 – Quelles évolutions attendues des régulateurs et quelle collaboration avec d'autres régulateurs ou agences ?

Sous la modération de Mme Laure de La Raudière, la table ronde a été introduite par M. Jacques Rodrigue Guiguemde, Conseiller à l'Alliance Smart Africa. Ont ensuite témoigné M. Guy-Michel KOUAKOU, Directeur de la régulation des télécommunications à l'ARTCI de Côte d'Ivoire, Mme Johanna GOMIS, Afrique & Développement international chez Bearing point, et Steve Singault Ndinga Commissaire rapporteur à l'Autorité pour la Protection des Données Personnelles et de la Vie Privée (APDPVP) du Gabon.

M. Guiguemde a, dans son propos introductif, abordé les défis liés à l'acquisition de nouveaux outils numériques et aux modes de régulation nécessaires pour répondre à un écosystème en constante mutation. Il a insisté sur l'importance d'une collaboration efficiente entre régulateurs et de l'adoption d'une vision commune, en prenant pour exemple le projet du « Réseau Unique Africain ». Ce projet vise à harmoniser les cadres réglementaires et à interconnecter le continent africain pour renforcer la connectivité et réduire la fracture numérique.

Mme Johanna Gomis a mis en lumière les nouveaux outils numériques à disposition des régulateurs afin d'améliorer l'efficacité de leurs actions. L'intelligence artificielle (IA) et Big Data, la Blockchain, les nouveaux outils numériques collaboratifs, la cybersécurité proactive sont déjà utilisés par certaines Autorités. Par ailleurs, en réponse aux nouveaux défis des télécoms et du numériques, les régulateurs ont besoin d'adopter de nouveaux modes de régulation. Elle a mis l'accent sur la régulation adaptative afin d'ajuster les cadres réglementaires de manière itérative et flexible, les bacs à sable réglementaires pour tester des innovations technologiques ou des modèles économiques et sur l'auto-régulation encadrée, les entreprises définissant elles-mêmes des normes ou des codes de conduite, mais toujours sous la supervision des régulateurs.

Ensuite, M. Kouakou a évoqué la collaboration entre Bearing Point et l'ARTCI pour la définition du plan stratégique CAP 2026 du régulateur ivoirien. Ce plan qui comprend 12 projets stratégiques a été détaillé. Il a insisté sur la refonte des

objectifs de régulation de l'ARTCI, des partenariats avec des acteurs de différents secteurs et à l'international et de la mise en œuvre de la régulation par la donnée.

Enfin, M. Singault Ndinga a évoqué le rôle de l'Autorité pour la Protection des Données Personnelles et de la Vie Privée au Gabon ainsi que son statut et ses missions. Il a ensuite précisé le cadre de coopération entre son autorité et l'ARCEP Gabon. Pour protéger les individus dans l'espace numérique, il a avancé une série de mesures urgentes à prendre comme la mise en place d'un dispositif de signalement au sein de l'Autorité permettant de notifier à l'ARCEP des contenus haineux et illicites portant gravement atteinte aux droits et libertés des personnes, l'installation d'un système en collaboration avec l'ARCEP, permettant dans un délai raisonnable de retirer, de rendre inaccessible voire de bloquer les sites jugés manifestement incompatibles avec la législation nationale en vigueur en matière de protection des données personnelles et de la vie privée ou encore la mise en place d'un cadre de discussion permanente avec les plateformes numériques en vue de mettre en place des axes de collaboration.

La discussion avec les participants a permis d'approfondir les thématiques abordées telles que le renforcement de la connectivité dans la région subsaharienne, la réduction des coûts d'itinérance internationale, la promotion de l'inclusion numérique ou encore les besoins de normalisation pour améliorer la fluidité d'interconnexion entre systèmes et réseaux

3. Outil sur la représentation de la couverture et la qualité de service mobiles

Depuis 2019, des bonnes pratiques sont développées au sein de Fratel sur la représentation de la couverture et qualité de service mobiles avec l'élaboration d'un document « Mesurer la performance des réseaux Mobiles : couverture, qualité de service et cartes », la déclinaison de ce document sur un site internet en 2020 financé l'Agence Française de Développement (AFD), qui a été intégré dans un second temps au site principal de Fratel, et en 2020 une étude sur la faisabilité d'un outil à disposition des membres de Fratel sur la représentation de la couverture et la qualité de service mobiles. Pour mener à bien ce projet d'outil, un groupe de travail composé d'experts d'autorités de régulation a été créé, présidé depuis 2023 par M. Ciré Seck de l'ARTP du Sénégal, sous le pilotage du comité de coordination. Il compte actuellement seize autorités.

Rappel du processus

Le groupe de travail a rédigé un rapport sur la faisabilité d'un tel outil reprenant les besoins des autorités, une description de scénarios, une analyse et des

recommandations. Il a été présenté à l'ensemble des membres du réseau en vue de décider de la suite des travaux lors de la réunion annuelle du 3 décembre 2020. Par ailleurs, l'Agence française de développement, qui soutient cette initiative, a recruté la société de conseil Tactis en appui au groupe de travail afin d'accompagner le projet lors de la phase initiale d'examen de la faisabilité d'un outil et recensement des besoins des autorités.

Lors de la réunion annuelle 2020, les orientations proposées par le comité de coordination sur la base du rapport du groupe de travail et des deux livrables de Tactis ont été approuvées.

Dans le cadre du programme européen « Programme UE-ACP de réponse numérique à la crise Covid-19 », l'AFD s'est proposée pour accompagner Fratel dans le projet. Ce soutien vient dans la continuité de la collaboration entre Fratel et l'AFD ces dernières années au sujet des données de couverture et de qualité de service (voir publication et site...).

L'Agence a lancé un appel d'offre le 17 août 2022 pour sélectionner le prestataire. Cet appel d'offre incluait les termes de référence élaborés par le groupe de travail de Fratel. Le prestataire a été sélectionné début 2023, la réunion de lancement s'est ensuite tenue le 20 janvier

La solution devait permettre la mise à disposition d'informations et de consultation des données sur la couverture et les données de qualité de services pour le grand public à travers un site web. Elle devait également prévoir une base de données hébergeant les données de qualité de service et de couverture mobiles aisément exploitable, accessible et consultable par les membres du réseau habilités. L'outil devrait être ouvert aux régulateurs du réseau.

Travaux en 2023-2024

Après avoir défini les fonctionnalités attendues, une série d'autorités dont celles du Cameroun, de Côte d'Ivoire, de la Guinée, de la République du Congo, du Sénégal et du Togo avaient alimenté l'outil avec des données de couverture et de qualité de service, ce qui a conduit à la création fin 2023 d'une première version de la plateforme de visualisation présentée lors de la réunion annuelle. En 2024, les autorités ont continué à être formées et à alimenter l'outil avec de nouvelles données pour le finaliser. Lors du séminaire de Lomé, le site a été officiellement mis en ligne avec les données du régulateur sénégalais. Des travaux complémentaires pour améliorer l'expérience client pour la consultation du site et l'aspect visuel du site web se sont déroulés lors du second semestre. La publication des données de la Guinée, de la République du Congo et du Togo est attendue fin 2024.

Grâce à la mise en ligne de données par l'ARTP du Sénégal, il est aujourd'hui possible de connaître l'ergonomie finale du site et d'afficher ces informations sur une carte sur le site de l'outil.

Désormais, l'outil étant prêt, il revient à chaque autorité de décider du niveau d'agrégation pour les cartes et graphiques, des critères de qualité de service, des explications sur l'origine des données ou encore de la date de collecte. Les choix éditoriaux sont essentiels pour le grand public, les acteurs intéressés et le régulateur comme le soulignait dès 2019, Fratel dans le document publié sur la qualité de service et la couverture mobiles.

Un échange entre membres du réseau sur les suites du projet a été organisé à l'occasion de la réunion annuelle de Libreville. Le financement de l'AFD s'arrêtant fin 2024 et le projet initial accompli, l'utilisation de l'outil par les autorités qui souhaiteront continuer ou de nouvelles qui souhaiteraient y adhérer, reposera sur un financement individuel par chaque autorité. Fratel pourra continuer de constituer un lieu d'accompagnement, via le maintien du groupe de travail pour l'échange de bonnes pratiques, la facilitation du dialogue avec le prestataire, et la communication des résultats.

4. Promotion de la formation des membres du réseau

Le Mastère Regnum

Le mastère spécialisé (MS) en régulation de l'économie numérique (RegNum) est organisé et délivré par Telecom Paris (<https://regnum-ms.com>).

Au sein de ce diplôme de niveau supérieur RegNum, deux Badge (Brevet d'aptitude délivré par les grandes écoles) font partie de la formation, et existent indépendamment :

- le Badge RegTel consacré à la régulation du secteur des communications électroniques, notamment aux instruments de la régulation (interconnexion, service universel, gestion du spectre...);
- le Badge RegFep spécifique à la régulation de la finance électronique et des postes.

Parmi les sept sessions organisées sur 3 thèmes différents (régulation des communications électroniques, régulation de l'internet et des contenus, régulation des activités financières et postales), les participants au Mastère doivent en choisir six.

Prenant la suite du Badge ouvert en 2005, ce Mastère a démarré en janvier 2014 avec 32 participants. La 7^e promotion du Mastère a débuté en janvier 2023 à Abidjan,

et compte 26 participants (24 pour le mastère RegNum et deux « badgistes »). La 8^e promotion débutera en mars 2025.

Le Mastère s'appuie sur sept partenaires essentiels :

- l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du Burkina Faso ;
- l'Autorité française de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;
- l'Autorité de régulation des télécommunications de Côte d'Ivoire ;
- la Commission nationale de l'informatique et des libertés de France ;
- L'Association francophone des autorités de protection des données personnelles ;
- l'École Multinationale Supérieure des Postes d'Abidjan ;
- et Telecom Paris.

La formation se déroule sur deux ans et compte 390 heures de cours réparties sur six sessions de deux semaines chacune, et une semaine de soutenance des thèses professionnelles. Chaque semaine comporte 30 heures partagées entre des cours magistraux, des études de cas et des débats. En temps normal, sur les deux ans que dure le Mastère, trois sessions se déroulent à Ouagadougou, trois à Paris et une à Abidjan. En 2024, la formation s'est tenue dans locaux de Télécom Paris ainsi que dans ceux de l'EMSP à Abidjan, l'organisation de sessions à Ouagadougou étant actuellement temporairement suspendue.

Le mastère est destiné aux cadres en charge des activités liées à la régulation de l'économie numérique, notamment dans les pays de l'Afrique francophone subsaharienne :

- cadres des instances de régulation dans le numérique ;
- cadres des opérateurs de réseaux ou de prestataires de services de communications électroniques, de diffuseurs audiovisuels ;
- cadres des directions centrales des ministères en charge des sujets du numérique ;
- cadres des prestataires de services (cabinets de conseil, d'avocats, ...).

Les candidats au Mastère doivent avoir au minimum un niveau Bac+5, ou Bac+4 et 3 ans d'expérience de la régulation dans le secteur du numérique, alors que pour les Badges, un niveau de Bac+4 ou Bac+3 et 3 ans d'expérience est exigé.

Des mémoires d'étudiants sélectionnés par Télécom Paris sont disponibles sur le site de Fratel à cette adresse : <https://www.fratel.org/mastere-regnum/>

L'initiative de renforcement des capacités de régulation pour l'Afrique sub-saharienne-programme iPRIS

L'Institut luxembourgeois de régulation, qui présidait le réseau en 2022, est un partenaire stratégique pour le volet francophone du programme iPRIS (« ICT Policy & Regulation - Institutional Strengthening » ou « Politique et régulation des TIC-renforcement institutionnel ») pour accompagner le développement d'une offre de formation aux régulateurs et associations régionales de régulateurs en Afrique sub-saharienne.

Ce programme établi pour la période 2023-2027 est cofinancé par l'Union européenne (Direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne - DG-INTPA), la Suède (l'Agence suédoise de développement et de coopération) et le Luxembourg (Ministère des Affaires étrangères et européennes). Il est piloté par le régulateur suédois PTS et le Centre indépendant suédois « Programme suédois pour les TIC dans les régions en développement » (SPIDER) en collaboration avec l'institut luxembourgeois de régulation en tant que partenaire stratégique, les associations régionales et les régulateurs nationaux sub-sahariens.

L'objectif global de cette initiative est d'améliorer une connectivité inclusive et durable en Afrique subsaharienne en renforçant la capacité des autorités de régulation à mettre en œuvre des projets stratégiques.

La première cohorte francophone participant au programme IPRIS s'est réunie à Luxembourg du 8 au 25 septembre 2024 avec pour objectif la mise en œuvre d'initiatives de changement souhaitées par les autorités de régulation subsahariennes. Leurs projets, à implémenter en 18 mois, concernent, la mise en œuvre d'un outil de contrôle et suivi de la QoS/QoE des opérateurs de téléphonie mobile pour ANRTIC des Comores ; la mise en place d'un observatoire des marchés pour l'ARE de Mauritanie ; le contrôle et gestion du spectre pour l'ARCEP de la République centrafricaine ; la formation à un CERT/SCIRT au sein de l'ARPCE de la République du Congo; la génération et l'analyse de cartes de couverture des réseaux fixes à fibre optique et mobiles pour l'ARTP Sénégal, la numérotation et l'adressage pour l'ARCEP Tchad et les modalités de mutualisation et de points de mutualisation des réseaux FTTH pour assurer la concurrence dans un environnement multifournisseurs d'accès Internet pour l'ARCEP Togo. Afin de soutenir des initiatives et présenter le cadre européen des télécommunications, des experts de l'ILR, de l'ARCEP France et de BnetzA, le régulateur allemand étaient présents à Luxembourg. Une réunion de suivi des projets est prévue au Sénégal en février 2025.

5. Autres activités du réseau

La réunion des associations de régulation organisée par l'UIT-D en marge du Colloque mondial des régulateurs

Fratel a participé à la réunion des associations de régulateurs de l'UIT, organisée à l'occasion du colloque mondial des régulateurs qui s'est tenu cette année du 1^{er} au 4 juillet à Kampala, en Ouganda. À cette occasion, Fratel était représenté par M. Marc Sakala, Président du réseau en 2024. En outre, les membres de Fratel se sont réunis pour un moment de convivialité et d'échanges informels. Étaient présents les représentants du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de la France, du Luxembourg, de Madagascar, de la République du Congo et du Sénégal.



Atelier de travail Fratel-GSMA en marge du Mobile World Congress de Barcelone

Le 28 février 2024, en marge du Programme Ministériel du Mobile World Congress de Barcelone, s'est tenu un atelier entre la GSMA et Fratel. En introduction de cette réunion, M. Jean-Célestin Endoke, Directeur des affaires juridiques et internationales de l'ARPCE a précisé, au nom de M. Sakala, Directeur général de l'ARPCE et président 2024 de Fratel, la volonté de la Présidence d'approfondir les relations entre le réseau et l'Association au travers de sessions de travail lors du MWC, la participation de la GSMA aux réunions de Fratel et la potentielle organisation d'un séminaire de travail en marge d'une des deux réunions annuelles du réseau.

Lors de cet atelier, la GSMA a, tout d'abord, exposé son projet d'élaboration de deux indices, le premier « l'Indice des Nations Numériques » devant mesurer le niveau d'adoption des services numériques en Afrique et le second « l'Indice de la Politique

Numérique et de la Réglementation (DPRI) » qui mesure l'efficacité de la réglementation. Ces indices seront, dans un premier temps, testés sur huit pays africains dont trois francophones, à savoir le Bénin, la République démocratique du Congo et le Sénégal. Cette présentation a fait l'objet de commentaires de la part d'autorités notamment sur la fiabilité et les sources des données.

Ensuite, la GSMA a partagé les résultats de son étude sur le statut mondial des licences neutres sur le plan technologique. Cette présentation a fait l'objet de commentaires de la part d'autorités notamment sur l'impact de la neutralité technologique sur le niveau d'investissement des opérateurs mobiles.